

LA TAXE PROFESSIONNELLE OU « LE PHÉNIX RENAÎT DE SES CENDRES »...

La Taxe professionnelle a disparu et a été remplacée par la Contribution économique territoriale (CET). La CET se répartit entre la Contribution foncière des entreprises (CFE) et la Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

L'assiette de la CFE est constituée du foncier professionnel comme auparavant. Son taux d'imposition est déterminé par les communes.

La nouvelle composante de la CET, la CVAE est assise sur la valeur ajoutée fiscale des entreprises. Elle n'est applicable qu'à celles dont le CA dépasse 500 000 €. Son taux progressif s'échelonne entre 0,5 % et 1,5 % de la VA.

Le principe d'une collecte basée sur des

acomptes et un solde est maintenu, avec pour :

- la CVA, deux acomptes en juin et septembre et un solde en mai l'année suivante ;
- la CFE, un acompte en juin et un solde en décembre.

En 2010 un régime transitoire est instauré.

Plusieurs dégrèvements sont prévus et les entreprises pourront en faire la demande dans l'année qui suit l'exigibilité de la CET.

Comment déclarer et quand payer ?

www.impots.gouv.fr - Chemin d'accès : Professionnels > Vos impôts (bandeau horizontal) > Taxe professionnelle. ■

Rédacteur : Evelyne Bassand, Expert-comptable
- Fiduciaire JF Pissetaz/ Membre des Femmes chefs d'entreprises (délégation Savoie)

A noter : Un outil de simulation de la réforme de la Taxe pro pour les entreprises est accessible : www.savoie.cci.fr

Savoie Angels, 160 000 € de capitaux propres pour l'innovation en 2009

Savoie Angels apporte aux jeunes entreprises innovantes financement, soutien, compétences et contacts. « Nous avons reçu plus de 100 dossiers. Nos comités d'étude en ont examiné 30. 9 entreprises ont été financées à hauteur de 1 600 000€, une progression de 50 % sur 2008 », résume Dominique Favario, président de l'association.

Parallèlement, Savoie Angels a été lauréate des Trophées de Savoie 2009, catégorie Initiatives Territoriales.

Transformer l'ISF en financement des entreprises

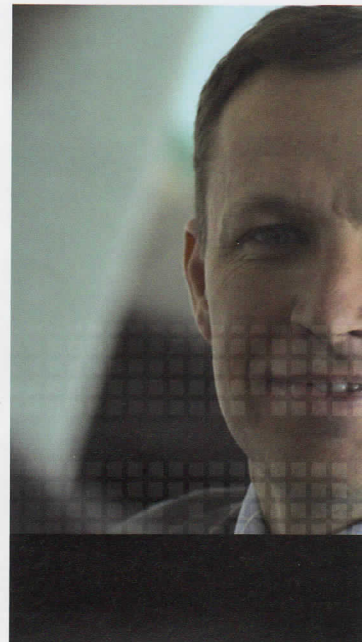
La loi TEPA 2008 permet de s'acquitter de l'ISF en investissant au capital des PME : 75 % des sommes investies dans la limite de 50 000€, peuvent être imputées sur l'impôt normalement dû. Savoie Angels permet une mutualisation de l'étude et du suivi des dossiers dans le cadre d'un processus de sélection d'investissements rigoureux. « La collecte de l'ISF représente plus de 26 000 000€ en Savoie, une réserve importante de financement pour les PME savoyardes à potentiel de développement », résume Dominique Favario.

+ : www.savoie-angels.com - Muriel Van Buchem
04 79 62 71 16

BUZZ ACTU

A l'occasion de son AG, le club Agro Savoie a organisé un atelier sur la cuisine moléculaire avec l'intervention de Jean-Marc Parry, responsable R&D de la société Kalys (38). L'occasion pour les chefs d'entreprise savoyards de découvrir, produire et goûter les spécificités de cette cuisine peu répandue et qui sous entend souvent : chimie, perles, émulsion, gélifiant, siphon, seringue et azote liquide. Jean-Marc Parry l'a définie comme « l'application rigoureuse d'une méthode scientifique ou industrielle à la cuisine. » Cette cuisine est en effet produite selon des recettes établies dont la rigueur peut être comparée à la précision des processus industriels.

+ : www.clubagrosavoie.fr - Hervé Bouton
- h.bouton@savoie.cci.fr



Merci

aux

entreprises

qui ont versé

leur Taxe

d'Apprentissage

à la CCI

de la Savoie



CHAMBRE
DE
COMMERCE
ET D'INDUSTRIE
DE LA SAVOIE

